

Séance du 12 décembre 2018

Délibération N° 2018/564

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-564-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

**AMELIORATION DE LA QUALITE DE SERVICE
REGULARISATION DE SUBVENTIONS**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** les articles R 2334-10 à 2334-12 et R 4414-1 à R 4414-2 du code général des collectivités territoriales relatifs au produit des amendes ;
- VU** le règlement budgétaire et financier du Syndicat des Transports d'Ile de France, approuvé par délibération n° 2011/0886 du 7 décembre 2011 et modifié par la délibération n°2018/261 du 11 juillet 2018 ;
- VU** le rapport n° 2018/564 ;
- VU** l'avis de la Commission des investissements du 6 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve la régularisation des subventions attribuées au titre de l'amélioration de la qualité de service, pour les opérations suivantes :

- Communauté d'Agglomération Cœur Essonne – notification B4048 « création d'une gare routière à Ste Geneviève des Bois » du 3/12/2015 : prorogation du délai de demande de premier acompte et de la date de l'ordre de service au 31 décembre 2019,
- Communauté d'Agglomération Cœur Essonne – notification F4174 « aménagement de couloir bus et priorités bus à Ste Geneviève des Bois » du 3/12/2015 : prorogation du délai de demande de premier acompte et de la date de l'ordre de service au 31 décembre 2019.

ARTICLE 2 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE